



Compte-rendu du conseil municipal du 20/10/2016

Membres présents à la séance : Mme Christine GALILEI, M. DUCROS, R. SALEMBIER, S. CORGIER, JM LERISSEL, JM DURDILLY, JF. LACROIX, AM. LLOMBARD, S. VIGNON, JM GARNIER, Y. MOREAU, B. BOURBON, G. CHARPIN.

Secrétaire de séance : G. CHARPIN

Absent excusé : R. MAYNARD, pouvoir donné à AM. LLOMBARD

Absent : S. KASPRZYK

Ordre du jour :

Modification de l'ordre du jour 1 délibération ajoutée

1/Délibération pour demande de subvention auprès du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour la création du commerce multi-activités boulangerie/épicerie.

2/ Délibération pour demande de subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du Plan en faveur de la Ruralité) pour la création du commerce multi-activités boulangerie/épicerie.

Contrat en préparation avec la Région et l'Etat concernant les demandes de subventions

Questions diverses

1/Délibération pour demande de subvention auprès du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour la création du commerce multi-activités boulangerie/épicerie dans le local de l'ancienne épicerie

Considérant l'appel à projets FISAC 2016 lancé par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique,

Vu le décret n°2015-542 du 15 mai 2015, modifié par le décret n°2015-1112 du 2 septembre 2015, pris pour application de l'article L750-161 du Code du Commerce,

Vu le règlement de l'appel à projet FISAC 2016, édition 2016

Madame Galilei, Maire de Saint Just d'Avray, indique que le Gouvernement a lancé en juin 2016 un appel à projets FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Ce fonds constitue pour les collectivités un outil de développement économique local, notamment pour aider les communes de moins de 3 000 habitants dans leurs projets de création, modernisation ou diversification de leurs derniers commerces permettant de maintenir un service à la population.

Dit que la commune de Saint Just d'Avray candidate à l'appel à projets FISAC 2016, au titre d'une opération individuelle en milieu rural, pour son projet de rénovation et modernisation du local de l'ancienne épicerie, en vue de le transformer en boulangerie multiservices. Ce projet répond ainsi à la thématique prioritaire de l'année 2016. Il s'inscrit également dans le Contrat de Ruralité de la COR.

Précise que ce projet bénéficie du soutien de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, et qu'une demande de soutien financier sera faite auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de son action en faveur de la ruralité.

Souligne que le projet présenté dans la candidature à l'appel à projets FISAC 2016 prévoit une dépense prévisionnelle de 216 415 €. Le montant sollicité par la commune auprès du FISAC s'élève à 23 383 €, et porte sur les dépenses d'équipements matériels et de mise en valeur et en accessibilité du commerce multi-activités.

Demande au Conseil Municipal d'approuver la candidature à l'appel à projets FISAC 2016 pour le projet de rénovation et modernisation du local de l'épicerie pour le transformer en commerce multi-activités.

Adopté à l'unanimité

Le dossier FISAC est en cours de montage avec l'aide de Marie Tanguy, chargée de mission Commerce et Economie de Proximité à la Cor, et sera déposé avant le 28 octobre 2016 ; le montant des travaux est un montant prévisionnel qui pourra évoluer en fonction de l'avancement du projet.

D'autres demandes de subventions seront faites auprès de l'Etat (la DETR), de la Région (Plan en faveur de la ruralité) et éventuellement sur les réserves parlementaires.

Concernant le commerçant, plusieurs pistes existent mais aucun nom ne peut être confirmé à ce jour.

2/ Délibération pour demande de subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du Plan en faveur de la Ruralité) pour la création du commerce multi-activités boulangerie/épicerie du local de l'ancienne épicerie.

Madame le Maire indique que la Région Auvergne Rhône Alpes affirme son soutien avec les communes par la mise en place du « Plan en faveur de la Ruralité » destiné à l'accompagnement des investissements des communes de moins de 2 000 habitants. Référence délibération de l'assemblée plénière du conseil de la Région Auvergne Rhône Alpes du 22/09/2016.

Dans le cadre de l'aide concernant les projets relevant des domaines d'intervention et l'aménagement du territoire parmi lesquels les investissements favorisant l'amélioration des services à la population (point multiservices).

Madame le Maire propose de déposer un dossier pour le projet rénovation et modernisation du local de l'ancienne épicerie, en vue de le transformer en boulangerie multiservices.

Le projet prévoit une dépense prévisionnelle de 216 415 euros. Le montant sollicité par la commune auprès de la Région s'élève à 43 283 euros.

Mme le Maire demande au conseil de l'autoriser à constituer le dossier de demande de subvention dans le cadre du Plan en faveur de la Ruralité, à le signer et à le déposer auprès de la Région.

Adopté à l'unanimité

Contrat en préparation avec la Région et l'Etat concernant les demandes de subventions

Un nouveau dispositif est mis en place :

La COR fera le lien avec les communes en signant des contrats auprès de l'Etat et la Région, chaque commune doit donc lui faire remonter ses projets :

-le Contrat de Ruralité, avec l'Etat, concernant la DETR et le fonds de soutien à l'investissement.

-le Contrat Ambition Région avec la Région pour des projets d'intérêt intercommunal.

Les communes contractualiseront en direct la Région :

-le Plan en faveur de la Ruralité (commune de – de 2 000 habitants) : enveloppe de subventions de 30 millions d'euros sur 3 ans, avec un taux maximum de 40% pour les projets de 3 000 à 80 000 euros et un taux maximum de 20 % pour les projets de plus de 80 000 € (plafond de 500 000 euros).

Deux projets seront annoncés :

-La création du commerce multi-activités dans le local de l'ancienne épicerie Vival.

-Le projet d'un Pôle Enfance regroupant cantine, garderie et TAP dans l'ancienne école au fond du Bourg ; Il est en cours de réflexion pour le moment.

Questions diverses.

-Une subvention de 7 698 € a été accordée au titre des amendes de police pour le dossier concernant la numérotation métrique.

-Mme le Maire a participé au « Train des Elus », la délégation a été reçue à la Région par M. Mignola, conseiller régional, responsable des transports. Les élus ont montré leur soutien pour cette ligne Paray le Monial – Lyon, il n'a pas été question de la fermeture de cette ligne, des travaux sont prévus de faire en sorte que le train puisse rouler plus vite sur la Vallée d'Azergues.

-Usine DMP : M. Gouttenoire a été rencontré la semaine dernière, il était toujours dans l'attente du retour de la société spécialisée dans les nuisances sonores. Les opérations proposées semblent coûteuses. Mme Le Maire invite les habitants du hameau de St Maurice à aller rencontrer directement M. Gouttenoire.

L'aménagement du chemin devrait se faire prochainement.

-La dalle de l'abri du club de tennis est coulée.

-Les travaux du terrain de foot (décompactage) devraient être faits lundi prochain si le temps est clément. Les arbres ont été élagués et les abords de la rivière ont été nettoyés par le syndicat des Rivières.

-Le monument aux morts est nettoyé par les cantonniers avec le nettoyeur haute pression acheté précédemment. Les écritures seront peut-être refaites si nécessaire.

PROCHAIN CONSEIL : MARDI 8 NOVEMBRE 2016, 20h30

Le Maire
Christine GALILEI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christine Galilei', is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'MAIRIE DE ST MAURICE' around the perimeter and a small star in the center.